

## DECISION MODIFICATIVE N°2-BUDGET GENERAL.

M. RAGU présente le rapport.

Délibération 063/2013

M. RAGU indique que l'essentiel de la modification porte sur les dépenses de fonctionnement et notamment le FNGIR (Fonds Nationale de Garantie des Ressources Individuelles) pour un montant de 12 366 €

Dans les dépenses d'investissement, il apparaît un complément du capital de l'emprunt 2013 de 7714.56 €.

Vu la nécessité de procéder à des modifications budgétaires sur le budget de la Commune d'Etréchy

Vu le projet présenté,

Le rapport du Maire entendu,

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, **PAR 21 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS** (M. GLEYZE, Mme S. RICHARD, M. BERNARD, Mme JUBIN, M. HERVOIR)

**APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget général telle que présentée

## DECISION MODIFICATIVE N°2-BUDGET EAU.

M. RAGU présente le rapport

M. RAGU indique que concernant les dépenses d'investissement, il est inscrit un remboursement du capital au titre de l'emprunt pour l'eau de 2.555,92 €

Vu la nécessité de procéder à des modifications budgétaires sur le budget de l'eau,

Vu le projet présenté,

Le rapport du Maire entendu,

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, **PAR 21 VOIX POUR** et **6 ABSTENTIONS**  
**(M. GLEYZE, Mme S. RICHARD, M. BERNARD, Mme JUBIN, M. HERVOIR)**

**APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget de l'eau telle que présentée